



HARAS DE CLARBEC

SCEA Geneviève Mégret
Le Mesnil Poisson
14130 Clarbec, France
+33 6 28 59 84 38
FR76 3000 4023 3000 0100 0926 825

Contrat de saillie 2024 **EMERALD VAN'T RUYTershOF**

Mr / Mme NOM Prénom :

Société :

Adresse :

Code postal & Ville :

Pays :

Téléphone :

Email :

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon EMERALD VAN'T RUYTershOF en IAR aux conditions suivantes :

Conditions de ventes

- **1 055,00 €** (TVA 5.5%)* soit 1 000,00 €HT 1 dose(s) de sperme réfrigéré (réglés ce jour par virement ou chèque joint au contrat).
- **192,00 €** (TVA 20%)* soit 160,00 €HT de transport et de papiers sanitaires (réglés ce jour par virement ou chèque joint au contrat).
Les frais techniques, de réservation et d'envoi ne sont ni remboursables, ni reportables.

*Sous réserve de modification du taux de TVA.

Tout retard de paiement entrainera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

Condition d'utilisation :

La saillie est réservée pour la Jument :

Nom :

SIRE :

Origines :

Transfert d'embryon (Oui / Non) :

Centre de mise en place choisi :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

- En cas de vacuité aucune dose supplémentaire ne sera fournie et aucun remboursement ne pourra être effectué.
- Le recours à l'ICSI (Injection Intra-Cytoplasmique de Spermatozoïde) n'est pas autorisé par ce présent contrat et fera l'objet d'un contrat spécifique.

Par la signature de ce contrat, l'Acheteur atteste que les informations renseignées sont exactes et reconnaît avoir lu et accepté les conditions générales de vente du contrat présentées en annexe.

Fait à _____ le _____, en deux exemplaires

L'ACHETEUR
(Précédé de la mention lu et approuvé)

LE VENDEUR
SCEA Geneviève Mégret

CONDITIONS GENERALES 2024 VENTE A LA DOSE

- 1) **Commande de semence** : Les commandes sont traitées par ordre de réception et validées sous réserve que le contrat de vente soit en ordre et réglé.
- 2) **Indisponibilité** : L'Acheteur accepte, de recevoir une paillette de semence congelée, en lieu et place de semence réfrigérée, en cas d'indisponibilité de l'étalon pour quelque raison que ce soit.
- 3) **Insémination et mise en place** : Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur. L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.
- 4) **Validité du contrat** : La réservation de dose(s) est effective au retour du contrat signé et accompagné des **2 chèques** à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret** correspondants à l'achat de dose(s) et aux frais de transport.